INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V
ISIN : FR0010988857
MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

- **Description des objectifs et de la politique d'investissement**

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Europe Opportunités M, le solde en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître est de *« réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite suivant : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% EONIA. Cet objectif de gestion est visé de concert avec une volatilité annuelle de 10% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée.».*

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Pour atteindre son objectif, la construction du portefeuille s'appuiera sur deux moteurs :

- Une approche de type long-couvert qui vise à sélectionner des valeurs susceptibles de performer par rapport au marché actions ou par rapport à leur secteur d'activité. Le modèle de sélection des valeurs repose sur l'analyse financière fondamentale. La sensibilité du portefeuille au risque action est réduite en couvrant les positions longues par des indices de marché ou sectoriels.

- Le choix d'une exposition à la direction des marchés actions qui sera comprise dans une fourchette entre 0 et 100%, avec une exposition moyenne aux alentours de 50% de l'actif net du portefeuille.

La future gestion sera mise en œuvre de façon discrétionnaire et le portefeuille est éligible au PEA.

Les couvertures sont réalisées via des contrats à terme sur indices et des contrats à terme sur secteurs (intégrés ou non dans un CFD – Contract for Difference – ou un DPS – Dynamic Portfolio Swap -).

Le recours à des instruments dérivés ne conduira pas à une surexposition du portefeuille.

- **Caractéristiques essentielles**

Le FCP est éligible au PEA. A cet effet, le portefeuille est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un Etat de l'Espace Economique Européen (EEE) et en titres éligibles au PEA.

Les actions (dont des droits de souscription et des bons de souscription) en portefeuille sont des actions émises principalement par des sociétés ayant leur siège en Europe (dont l'Espace Economique Européen et la Suisse), de toute capitalisation dont la sélection repose sur la stratégie d'investissement menée par le gérant.

Dans la limite de 5% de l'actif net, le fonds pourra être exposé à des titres de sociétés de capitalisation dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros.

La répartition des secteurs peut varier à tout moment selon les anticipations du gérant.

Dans la limite de 25% de l'actif net, le fonds peut également investir dans des produits de taux, directement ou via des OPC.

La sensibilité de la poche taux est comprise entre 0 et +1.

Le fonds peut également intervenir sur les marchés des devises et ce dans un but de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro, soit ceux concernant notamment la Suisse, le Royaume-Uni ou la Scandinavie. Le risque de change hors euro ne représentera pas plus de 20% de l'actif net.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPC.

- **Indicateur de référence**

Le Fonds n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et l'indicateur de référence est donné comme élément de comparaison a posteriori. L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite 50% Eurostoxx 50 Net return + 50 % EONIA.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour du marché interbancaire de la zone Euro. L'EONIA est calculée par la Banque Centrale Européenne et est disponible sur le site www.euribor.org. L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Interest rate swap) qui consiste à capitaliser l'EONIA les jours ouvrés et de façon linéaire les autres jours.

L'indice Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés européens.

- **Modalités de souscription-rachat**
  - L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16).
  - L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11H00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
  - La valeur liquidative est calculée le dernier jour ouvré de la semaine à Paris, à l'exception des jours fériés légaux.
  - Cette catégorie de parts capitalise ses sommes distribuables

- **Autres informations**
  - La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
  - La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ⟷ **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	**5**	6	7

- **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites**
  - Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité de l'OPCVM (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un OPCVM comparable (depuis sa création). L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de son exposition prépondérante aux marchés actions européennes.
  - Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
  - L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur**
  - **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
  - **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
  - **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée **Frais de sortie**	**4 % maximum** **Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**2,5 % TTC (*)**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en février 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées

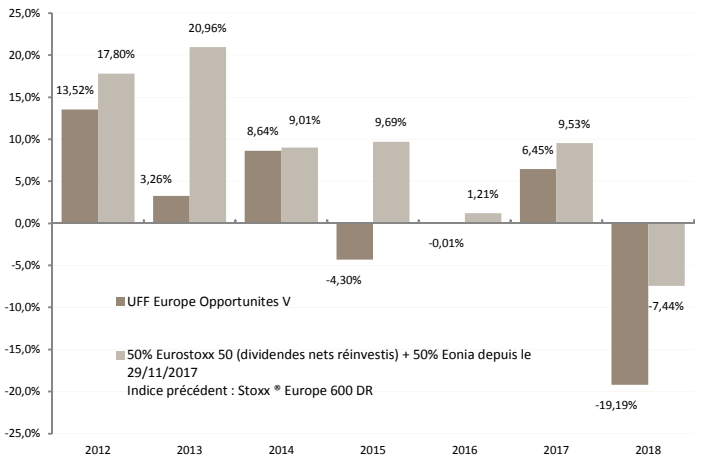

Le fonds a été créé le 14 janvier 2011.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

les performances antérieures au 29 novembre 2017, date d'effet du changement de la politique de gestion du fonds, ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** CACEIS Bank
- **Fiscalité :**
  Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :**
  Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maitre peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2019.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS